Mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable au Sénégal.

La société civile s'organise autour du Conseil d'Organisations Non-Gouvernementales d'Appui au Développement.

Depuis le 1er Janvier 2016, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ont officiellement remplacé les 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Adoptés à New-York, le 25 Septembre 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, l'échéance des ODD est fixée à l'horizon 2030. La transition des OMD aux ODD s'est faite avec la tenue pendant plusieurs mois, de consultations citoyennes à travers le monde pilotées par le système des Nations-Unies.

Au Sénégal, l'atelier de lancement du processus d'élaboration de la Stratégie nationale de mise en œuvre des ODD s'est tenu le 22 Janvier 2016 à l'Hôtel King Fahd Palace (Dakar) sous la co-présidence de M. Amadou BA, ministre de l'Économie, des Finances et du Plan et Mme Fatou Bintou DJIBO, Représentante résidente du PNUD et Coordonnatrice du Système des Nations Unies au Sénégal.

Avec un taux de pauvreté à 46,7 % et un indice de développement humain à 0,47 selon le PNUD, le Sénégal fait partie des 50 pays sélectionnés par les Nations Unies pour mener des consultations nationales. (Rapport de l'enquête « *My World 2015* » au Sénégal). En Mai 2013, Le Gouvernement du Sénégal et le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) au Sénégal ont collaboré avec le Conseil d'Organisations Non-Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD) pour la tenue des consultations nationales de la société civile sur l'agenda de développement post 2015. (Source : « *Le Sénégal que nous voulons* », Rapport des

consultations Nationales sur l'agenda post-2015). Cette collaboration se justifie par le statut, le mode de fonctionnement et l'expérience du CONGAD qui représente:

- Un instrument de dialogue politique, social, économique et culturel, pour le renforcement de la société civile au service du développement. Crée en 1982 et présidé par M. Amacodou DIOUF, la vocation du CONGAD est entre autres de développer la concertation et les échanges entre les ONGs, de promouvoir la solidarité inter-ONGs, de défendre les intérêts des ONGs et de les mobiliser autour des préoccupations de la Société Civile ;
- 178 ONGs nationales, étrangères et internationales qui agissent à leur niveau pour un Sénégal émergent en 2035 ;
- Un dispositif organisationnel implanté dans les 14 régions du Sénégal. Chaque cellule régionale est un espace de partage et de mutualisation ouvert aux ONG membres et non membres mais aussi aux organisations communautaires de base (OCB). Sont rattachés à chaque cellule :
- un observatoire régional de la gouvernance et du développement local ouvert aux élus locaux et aux journalistes ;
- un Comité d'éthique et de déontologie formé de personnalités civiles et religieuses, choisies en considération de leur autorité et de leur probité morale et intellectuelle. Ce comité veille au respect des engagements des ONG membres du CONGAD vis-à-vis de leurs partenaires. Il peut aussi traiter des différends entre ONG ou au sein d'ONG ;
- Une commission « ad hoc » mise en place pour mener des réflexions sur des questions qui interpellent la communauté ou la nation et sur lesquelles, le CONGAD veut apporter sa contribution ;
- Des groupes de travail mis en place pour coordonner les actions des ONG liées à des enjeux tels que : les

migrations, la prévention et la gestion des risques et catastrophes.

- 8 réseaux thématiques qui traitent de diverses questions : l'alphabétisation, l'art et la culture, le genre, l'environnement, la citoyenneté, la démocratie, les droits humains, la santé, le développement urbain etc.
- Des actions adaptées (sensibilisation, formation, plaidoyer…) à diverses cibles (communautés, ONG, Etat, partenaires techniques et financiers, …) ;
- Des méthodes, outils participatifs et de contrôle citoyen en direction des populations à la base ;
- Des partenariats et collaborations avec des élus locaux, des mouvements de femmes, de personnes handicapées … et de jeunes. Par exemple, il arrive au Conseil de créer des alliances avec l'Assemblée Nationale pour la collecte d'informations, d'associer des mouvements de jeunes tels que « les éclaireuses et éclaireurs du Sénégal » à ses campagnes de sensibilisation, de vulgarisation et d'éducation du public ;
- Une collaboration et des outils de dialogue avec l'Etat, des partenaires techniques et financiers : Selon M. Mbaye NIANG du CONGAD, le Conseil a représenté la société civile à des rencontres internationales sur le développement durable (Rio +20, COP21…), a fait partie du comité national de pilotage des OMD et a formulé des recommandations pour le cadre post 2015.

Les ODD sont là et il revient désormais aux différents acteurs de la société civile d'agir pour transformer ces engagements en des réalisations concrètes sur le terrain. A ce propos, M. Mbaye a souligné quelques défis auxquels fait face à l'heure actuelle le CONGAD en tant qu'OSC et acteur de développement. Il s'agit par exemple de l'attente des indicateurs des ODD qui sont indispensables pour un meilleur suivi des actions sur le terrain. (Un projet de 230 indicateurs vient d'être adopté le 11 Mars 2016 par la Commission des statistiques de l'ONU).

L’autre défi, c’est l’articulation entre les ODD, l’Agenda 2063 de l’Union Africaine et les stratégies/priorités nationales de développement, déclinées dans le Plan Sénégal Emergent (PSE).

EKEDI Anne Michelle

Volontaire de la Francophonie